

La Lettre

Union des Jeunes Avocats de Paris

uja.fr

S P É C I A L É L E C T I O N S

SOMMAIRE

p.1

ÉDITO
PAR YANNICK SALA,
Président de l'UJA de Paris

p.2

BIAN D'UN MANDAT AU CONSEIL DE L'ORDRE
SOPHIE SORIA ET LOÏC DUSSEAU,
Membres du Conseil de l'Ordre (2007-2009)
RÉPONDENT AUX QUESTIONS DE L'UJA

p.3

INTERVIEW DE BÉATRICE METEWA,
lauréate du Prix International des Droits de l'Homme
LUDOVIC TRARIEUX
PAR EMMANUELLE CERF
ET STEPHANIE FINGERHUT,
Responsables de la Commission Droits Fondamentaux de l'UJA

p.4

**FICHIERS EDVIGE II :
LES FICHIERS SONT CRÉÉS DE L'INTÉRIEUR**
PAR ETIENNE DROUARD,
Ancien Membre de la Commission Permanente de l'UJA
ET CARBON DE SEZE,
Ancien Vice-Président de l'UJA
et Responsable de la Commission Prospective de l'UJA



ÉDITO

LES 8 ET 9 DÉCEMBRE, ENGAGEZ VOUS, FAITES LE CHOIX DES VALEURS DE L'UJA

Notre Profession évolue progressivement vers de nouveaux champs d'activités, envisage de nouveaux rapprochements, réfléchit à la possibilité d'une formation initiale commune à d'autres professions juridiques et judiciaires, repense sa communication comme celle de ses membres, s'interroge sur sa gouvernance.

Ce n'est qu'un début et il est impératif de poursuivre sereinement sur cette voie, sans *a priori* !

Très prochainement, la Directive dite « services » devra être transposée, ce qui ne sera pas sans incidence sur l'exercice de notre Profession : ceci explique notamment la mission confiée en urgence par Monsieur le Secrétaire d'Etat Hervé NOVELLI à notre Confrère Brigitte LONGUET.

Gageons que le rapport dont la remise est désormais prévue pour mi-décembre, sera véritablement porteur d'avenir et définira, comme l'a proposé l'UJA de Paris dans sa contribution aux travaux de cette mission, un socle permettant véritablement l'évolution et le développement de l'interprofessionnalité.

Ne nous y trompons pas, cela ne constituerait néanmoins qu'un premier pas vers la Profession de demain, notre Profession.

C'est pour cette raison précise que les Avocats ne peuvent et ne doivent se désintéresser de ces nécessaires évolutions.

Ils ne peuvent et ne doivent pas non plus se contenter de les accompagner.

Bien au contraire, les Avocats doivent impérativement les choisir et les décider en amont.

Il est temps de mettre fin aux discours fatalistes, et finalement un peu convenus, maintes fois entendus. Dans la détermination des grandes orientations de notre Profession, il n'y aura jamais de fatalité, il y aura simplement des combats qui n'auront pas été menés par les Avocats eux-mêmes.

Vous voulez véritablement choisir ce que sera la Profession de demain ? Engagez-vous !



BILAN D'UN MANDAT AU CONSEIL DE L'ORDRE

Sophie SORIA et Loïc DUSSEAU, Membres du Conseil de l'Ordre (2007-2009) répondent aux questions de l'UJA

UJA - Quel bilan tirez-vous de ces trois années passées au Conseil de l'Ordre ?

Sophie SORIA : Ma position particulière d'élue UJA, jeune, collaboratrice, m'a permis d'occuper une place particulière au Conseil de l'Ordre, au sein duquel je voulais défendre des valeurs, identifiées par tous. Connaissant bien la profession, notamment grâce à mon activité syndicale, j'ai pu faire valoir mes positions et exister au sein du Conseil malgré ma relative jeunesse. Par ailleurs, mon mandat m'a permis de rencontrer un nombre considérable de Confrères d'horizons, parcours, structures, modes d'exercice différents, ce qui est particulièrement enrichissant. Un regret toutefois : le temps passe trop vite, tous les sujets sont passionnants, et j'ai la sensation de ne pas avoir pu mener à bien tous les projets que j'aurais voulu porter. C'est avec d'autant plus d'enthousiasme que je passerai le flambeau à mes successeurs et que je continuerai, dans la mesure du possible, à travailler pour les Confrères et dans l'intérêt du Barreau à l'issue de mon mandat.

Loïc DUSSEAU : C'est un mandat extrêmement dense. Mes responsabilités syndicales préalables m'avaient heureusement préparé à offrir de mon temps à notre Profession et m'organiser en conséquence. Il me sera toutefois agréable de retrouver de façon plus intensive et sereine mon Cabinet. Les travaux du Conseil vont probablement me manquer, mais je vais poursuivre ma tâche au sein du CNB que j'ai rejoint l'an passé parmi les collègues des élus ordinaires. Plus concrètement, les 'élus UJA' ont la chance d'avoir bien été formés aux débats qui agitent la profession de

telle sorte qu'ils sont en général prêts à contribuer, dans le cadre de leurs fonctions électives, à la recherche de positions constructives, fondées sur les leçons tirées des réflexions passées. Quel que soit le sujet abordé, il y a toujours un 'élu UJA' pour enrichir les débats du Conseil. Plus généralement, j'ai passé trois années exaltantes à servir de mon mieux mes Confrères et mon Ordre. Il en restera le souvenir de beaux moments de travail en équipe au service de l'intérêt général et de belles amitiés entre collègues du Conseil qui perdureront.

UJA - Quel est le débat qui vous a le plus marqué lors de votre mandat, pourquoi ?

Sophie SORIA : A vrai dire, les débats en séance plénière du Conseil m'ont moins marquée que ceux tenus en Commissions de déontologie ou en disciplinaire. Je citerai cependant, égoïstement, le débat sur la rétrocession minimale des collaborateurs durant leurs deux premières années d'exercice, dont j'ai été le rapporteur. Il était intéressant de constater quelle vision les Confrères avaient du jeune avocat et, par là même, de l'avenir de la Profession. Cela dit, le mandat n'est pas tout à fait terminé...

Loïc DUSSEAU : Ce sont les débats particuliers qui m'ont le plus marqué car, tant en matière de déontologie que disciplinaire, il s'agissait en réalité d'une véritable découverte. Se retrouver ainsi à débattre de la doctrine de l'Ordre sur tel ou tel problème de déontologie, à devoir trancher des différends entre ses confrères, ou même à devoir les juger sur le plan disciplinaire, constitue le rôle primordial des Membres du Conseil et leur mission la plus délicate.

J'en ai tiré bien évidemment nombre de leçons à appliquer dans mon exercice professionnel, mais également la conviction que la collégialité reste une véritable garantie pour tout justiciable.

UJA - Quelles sont les missions que vous accomplissez quotidiennement au bénéfice des Confrères et particulièrement des plus jeunes ?

Sophie SORIA : Durant tout mon mandat, j'ai participé aux travaux de la Commission de la collaboration, dont j'ai été secrétaire durant deux ans. C'est une Commission particulièrement enrichissante et gratifiante car elle permet au quotidien d'aider des Confrères en difficulté, désarmés, souvent en position de faiblesse. Ils trouvent auprès des membres de la Commission de la collaboration une oreille attentive et une solution à leurs difficultés, souvent synonymes d'impasses.

Loïc DUSSEAU : Plus que les missions quotidiennes, je soulignerai

deux réformes favorables aux jeunes avocats et auxquelles j'ai, en qualité de rapporteur, plus particulièrement contribué. La première concerne l'organisation de la défense pénale d'urgence : la réforme du Bureau pénal qui a été adoptée en 2008 par le Conseil, dans l'optique d'une véritable « école de la défense pénale », a veillé à privilégier pour leur enthousiasme les plus jeunes, tout en veillant à leur assurer une meilleure formation pour offrir aux plus démunis une défense de qualité. La seconde concerne l'exercice de l'avocat en entreprise qui reste une réforme en devenir mais pourrait à mon sens faciliter l'exercice des plus jeunes en leur permettant, dans les premières années de leur carrière, d'exercer alternativement en cabinet ou en entreprise sans avoir à quitter notre Barreau. Je suis convaincu qu'une telle réforme, souhaitée depuis longtemps par l'Ordre de Paris, offrirait non seulement à nos jeunes de nouveaux débouchés mais surtout à la Profession dans son ensemble des perspectives favorables en termes de marché compte tenu de la place renforcée que le droit prendrait ainsi dans le monde de l'entreprise.

UJA - Quelques mots sur les enjeux du mandat de ceux qui seront élus à l'issue des élections des 8 et 9 décembre 2009 ?

Sophie SORIA : La tâche qui leur incombe est ardue. La Profession est en pleine mutation et il va falloir tout mettre en œuvre pour que cette évolution nous soit favorable. Les Avocats sont l'objet de nombreuses attaques, parfois difficiles à anticiper et à contrer. La place de l'Avocat est en outre évidemment primordiale dans la défense des libertés. Mais surtout, et plus immédiatement, il va leur falloir traiter des conflits, de la déontologie, des difficultés d'exercice quotidien de 22.000 confrères, qui attendent beaucoup de leurs élus. C'est sans doute le challenge le plus important.

Loïc DUSSEAU : Sur le plan politique, l'enjeu restera celui de la gouvernance de la Profession et de sa représentation : il va falloir, tant en interne - avec la répartition des rôles entre le futur Bâtonnier et son vice-Bâtonnier -, qu'en externe - avec la nouvelle place du Bâtonnier de Paris - qualité au sein du bureau du CNB - transformer les essais qui viennent d'être marqués en 2009 afin qu'une profession unie puisse se faire entendre, mais surtout écouter, dans le cadre de la préparation des deux grandes lois qui marqueront nos exercices en 2010. La première issue des préconisations du rapport 'DARROIS' qui impactera non seulement notre Profession, de la formation commune aux champs d'activités en passant par l'ouverture des structures, mais plus généralement le marché du droit. La seconde initiée par le rapport 'LEGER' qui, avec plus d'ambitions que les conclusions de ce dernier, pourrait enfin permettre à la France de respecter ses engagements internationaux en matière de libertés publiques grâce à un renforcement des droits de la défense, de l'égalité des armes et du respect du contradictoire à tous les stades de notre procédure pénale. Enfin, sur le plan de notre déontologie, l'enjeu des prochaines années me semble être le traitement de notre exercice professionnel virtuel, qui pose chaque jour de nouveaux problèmes à régler dans le cadre d'une nécessaire adaptation de nos usages à l'évolution de la communication par Internet.

UJA - Comment définiriez-vous ces années passées au Conseil en un seul et unique mot ?

Sophie SORIA : Exaltantes.

Loïc DUSSEAU : Formatrices !

Les services

Adhérent[e] de l'UJA
dans le cadre de notre partenariat
bénéficiez de nos services :

La Gazette du Palais

Publiez vos annonces légales
sur les départements 75 - 92 - 93 - 94
[B.A.T. et / ou retour d'attestation sur simple demande]

Rédigez, contrôlez vos annonces

Vous assurez les meilleures prestations
pour toutes vos formalités auprès des impôts,
des centres de formalités, des greffes de Paris, région
parisienne et province.

> Les plaquettes commerciales de
la Gazette du Palais vous détaillant notre offre,
sont à votre disposition au local de l'UJA.

> Pour tous renseignements complémentaires,
vous pouvez nous contacter au :
tél : 01 44 32 01 50
fax : 01 44 32 01 61

E-mail : formalites@gazette-du-palais.com
ou annonceslegales@gazette-du-palais.com

www.gazette-du-palais.com

Gazette du Palais

3, BOULEVARD DU PALAIS 75180 PARIS CEDEX 04

